



Du 7 mars au 3 mai 2020, l'Abbaye accueille l'exposition temporaire de photographies *Moine trappiste. Abbaye de Rochefort* de Guy Focant.

Un témoignage de la vie des moines

De manière tout à fait exceptionnelle, la communauté des moines trappistes de l'abbaye Notre-Dame Saint-Rémy de Rochefort a accepté qu'un photographe partage leur quotidien pour réaliser un reportage qui a abouti à une exposition de 55 clichés noir et blanc. Trois années ont été nécessaires pour réaliser ce difficile exercice, rythmé par le temps liturgique et les saisons. L'approche photographique est enrichie de courts extraits de la Règle de saint Benoît, sélectionnés par Dom Gilbert Degros, Père Abbé de Saint-Rémy.

L'exposition se veut un témoignage photographique et permet au spectateur de partager la vie de tous les jours de cette communauté religieuse très soucieuse de préserver leur vie de silence et de prière.

Un photographe humaniste

Guy Focant combine la photographie technique (reproductions d'œuvres d'art) et le reportage à une photographie artistique forcément plus personnelle sur des thèmes liés à l'homme et au patrimoine immatériel.

Les Trappistes et les Cisterciens

L'Ordre Cistercien de la Stricte Observance (connu aussi comme "Trappiste") – en général uniquement connu du grand public pour les bières et les fromages d'abbaye – est un Ordre religieux contemplatif de l'Eglise Catholique Romaine composé de monastères de moines et de monastères de moniales qui vivent selon la Règle de Saint Benoît. Il appartient à la grande Famille Cistercienne dont l'origine remonte à 1098. À l'heure actuelle, l'ordre cistercien de la Stricte Observance comprend 2 100 moines et 1 800 moniales, répartis respectivement dans 96 abbayes et 66 monastères dans le monde entier.

C'est au 17^e siècle que deux écoles apparaissent chez les Cisterciens. L'une est désireuse de retrouver l'esprit des origines et de saint Bernard (L'étroite ou stricte Observance) et est née à l'abbaye de La Trappe en France avec l'abbé Rancé. L'autre applique avec moins de rigueur les préceptes bénédictins (La Commune Observance). Sous des débats passionnés autour de détails comme la consommation de viande, c'est toute la question du rigorisme dans la vie communautaire qui se pose, l'évolution ayant marqué clairement un estompement de la norme. Les deux observances seront reconnues légitimes par le pape Alexandre VII en 1666. L'abbaye de Villers suivra la Commune Observance.

En pratique

Dates : du 7 mars au 3 mai 2020

Lieu: Cave romane (en intérieur)

Horaire : accessible durant les heures d'ouverture de l'Abbaye, jusqu'au 31 mars de 10 à 17h et dès le 1^{er} avril, jusqu'à 18h

Tarif (entrée Abbaye compris) :

Adulte 9 €, Groupe adultes 8 €, Senior (60+) / étudiant 7 €, Groupe seniors, étudiants 6 €, Enfant (6-12 ans) 4 €. Enfant (<6 ans), personnes handicapées, enseignant : gratuit

Visites commentées par le photographe Guy Focant

Dimanche 15 mars, à 14h et à 15h30. Samedi 28 mars, à 14h et à 15h30. Durée : 1h. Tarif : Adulte, senior (60+) / étudiant : 10 € - Amis de l'Abbaye : 8 € - Enfant 6 -12 ans : 6 €. Réservation indispensable

Organisateur : Abbaye de Villers-la-Ville asbl

Contact public : info@villers.be – 071/880.980 – www.villers.be

Contact presse : Laurence Balseau – presse@villers.be – 071/880.985

Images en haute résolution : <https://www.villers.be/presse>

16/01/2020

